

■ FAITS DIVERS - JUSTICE

Affrontement policier à Woippy

Il y a d'un côté le chef de la police municipale de Woippy, auteur de plusieurs rapports disciplinaires à l'encontre d'un de ses hommes, l'accusant notamment d'avoir dormi en patrouille, puis dans la même soirée « d'avoir sorti son revolver de son étui, de l'avoir tendu dans [sa] direction en position de tir. Il marchait rapidement pour [le] suivre », selon les termes d'un de ces documents. C'était le 20 février dernier.

De l'autre côté : le brigadier-chef principal mis en cause. Il a encaissé pendant plusieurs jours les coups sans répondre. En attendant d'avoir des éléments pour se défendre. C'est le moment.

Une enquête de police a traité la plainte déposée par le chef de police pour violences avec arme. A la demande du parquet de Metz, de nombreuses personnes ont été entendues. Les deux protagonistes, leurs collègues présents et témoins directs. Les vidéos du commissariat ont été analysées. Résultat : le procureur de la République a classé le dossier fin mars pour « absence d'infraction ».

Sur le parking

C'est avec cet élément d'importance que le fonctionnaire mis en cause et son avocat se sont présentés, jeudi après-midi, devant le conseil de discipline. L'audience a duré plus de quatre heures. « Ça a été très intéressant », considère M^e Laurent Paté. « Il n'a pas pu être prouvé que mon client dormait. Il a certes commis une erreur en sortant son arme hors du cadre réglementaire, mais il l'assume. En tout cas, jamais il n'a pointé l'arme sur son chef comme on a pu le dire. »

D'après les éléments établis,

le responsable se trouvait dans son bureau à l'étage, quand l'agent a sorti son pistolet... sur le parking. « C'est une erreur, je la reconnais. Je voulais rentrer chez moi et j'ai sorti l'arme avant d'arriver dans la salle spéciale pour la décharger », admet l'agent suspendu. « J'étais très tendu après une altercation avec mon supérieur. » M^e Paté, encore : « On se trouve très loin du rapport du chef de la police, qui dit avoir été visé. »

« La sanction est faible »

Là où François Grosdidier, le sénateur-maire de Woippy, escomptait une révocation pure et simple de l'agent, les membres du conseil de discipline ont proposé un mois de mise à pied pour sanctionner l'erreur de manipulation de l'arme de service. Ce n'est qu'un avis consultatif.

Au maire maintenant de le suivre ou pas. Hier soir, François Grosdidier n'avait pas encore tranché mais ses intentions paraissent claires : « J'ai cru que ce conseil de discipline était devenu celui de la hiérarchie de la police municipale ! Alors qu'on a affaire à un agent capable de sortir son arme au moindre coup de tension. Je ne veux pas de ça chez moi. La sanction du conseil est bien faible. D'autant que je ne suis pas dupe : les agents qui ont témoigné ont d'autres intérêts. » Sous-entendu, il s'agit d'un coup syndical.

Et les vidéos qui prouvent que le chef de la police n'a pu être visé ? « Il aurait très bien pu sortir de son bureau au moment où l'agent avait dégainé son arme. » L'élu a deux mois pour se positionner.

K. G.

gondrecourt

Le salon du tracteur

Enorme frayeur jeudi après-midi pour un couple et leur patri-

ple a échappé au pire. « La veille à la même heure, je faisais le

Un ripeur é la benne pa

Le chauffard a percuté le ripeur avant de s'en aller à La Malmaison, près de Briey. La victime avait

Ils ont entendu « un gros boum » mais n'ont « rien vu venir ». Le même témoignage, rapporté par les deux agents rescapés, sous le choc. Ils fixent du regard la voiture disloquée qui a écrasé leur collègue contre l'arrière du camion-benne. L'un était dans sa cabine, l'autre ramassait un sac sur le trottoir. Tristan Gadzinski, lui, se trouvait déjà à l'arrière du véhicule, à l'arrêt au moment des faits. Très grièvement touché aux jambes, le ripeur de 20 ans n'a pas survécu à ses blessures. Domicilié à Mars-la-Tour, le jeune homme est décédé à l'hôpital de Briey, avant son hélicoptère vers Nancy.

La collision a fait une autre victime : la passagère de la voiture, une jeune femme de 22 ans souffrant d'un sévère traumatisme au visage.

L'accident s'est produit hier vers 4h30 à La Malmaison. En pleine ligne droite. Le camion du Sixom (syndicat de ramassage des ordures basé à Jarny) était situé à l'entrée de l'agglomération quand il a été heurté à pleine vitesse par une Renault Mégane. Les premières constatations policières sont implacables : aucune trace de freinage et un compteur de vitesse bloqué à 90 km/h. Le test d'alcoolémie vient apporter un début de

réponse : il est positif. « Nous attendons les résultats de la prise de sang afin de déterminer le taux exact. Mais je peux vous dire que l'automobiliste roulait sans permis et sans assurance », informe Yves Le Clair, le nouveau procureur de Briey.

Délinquant routier multirécidiviste

Le conducteur de 36 ans, qui s'en est sorti indemne, n'en était pas à sa première infraction au volant. Il a déjà été condamné à 25 reprises, principalement pour des délits routiers. Si Yves Le Clair se refuse à tout commentaire, il ajoute qu'une information judiciaire a été ouverte pour homicide involontaire et blessures involontaires aggravés. Il s'agit « d'obtenir tous les éléments permettant de comprendre les circonstances de l'accident ». Mais de la bouche du magistrat, ni la position ni le balisage du camion ne semblent être en cause.

Conformément aux réquisitions du procureur, le mis en cause a été placé en détention provisoire, hier en fin d'après-midi, après sa mise en examen par un juge d'instruction de Briey. « Le conducteur n'a guère été loquace », déplore Yves Le Clair. L'incarcération devrait à peine atténuer la douleur de la

